

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 22 septembre 2026
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 13 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 16 septembre 2026	Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Daniel ARMENGAUD, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Laetitia LARTIGUE, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX <u>Représenté</u> : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Christophe BREST <u>Excusée</u> : Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Francis BACCHIN
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 28 SEP. 2026 et publication le 28 SEP. 2026	

Délibération n° DE_61B_2026

Objet :

BP Commune 2026 - DM 2 / 2026 -annule et remplace la délibération n° DE_61_2026 pour équilibre des opérations d'ordre

M. le Maire indique à l'assemblée que des virements de crédits doivent être effectués pour les raisons suivantes :

- a) Un agent momentanément indisponible pour raison de santé a dû être remplacé par un agent contractuel.
Les crédits de 4 mois de rémunération du contractuel ont été inscrits sur le BP 2026 de la Commune. Le remplacement a été de 6 mois.
Il convient d'effectuer des virements de crédits correspondant aux charges salariales (rémunération et cotisations salariales) en section de dépenses de fonctionnement sur le compte 6413 personnel non titulaire de 5 000 €.
Pour information, l'assurance statutaire CIGAC a versé 9845.13 € de remboursement de salaire de l'agent en arrêt maladie.
- b) Une fois les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, il a été constaté de gros problèmes acoustiques dans les salles des associations et la bibliothèque.
Après demande auprès de l'architecte, la Commune a reçu un devis pour l'installation de panneaux acoustiques dans les 4 salles : devis de l'entreprise SAS TRUJILLO (53 RUE Henri Matisse, 81340 Valence d'albigeois) d'un montant de 5489.80 € HT soit 6587.76 € TTC.
- c) D'autre part, suite à une erreur de saisie, un virement de crédit de 0.30 € doit être effectué aux comptes d'amortissements et provisions.

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de reception de l'AR: 28/09/2026
081-218102614-DE_61B_2026-DE
A G E D I

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Vu les crédits inscrits au BP 2026 de la Commune par délibération n° DE-33-2026 du 28/04/2026 ;
- Considérant que des crédits supplémentaires doivent être inscrits au budget au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix

- Décide d'opérer les virements de crédits suivants :

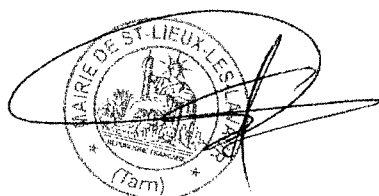
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
15/09/2026	6413	Personnel non titulaire	5 000,00	15/09/2026	748388	Autres	-0,30
15/09/2026	65134	Aides	-5 000,30	15/09/2026	77681-042	Neutralisation des amortissements	0,30
15/09/2026	681-042	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,30				
Total Dépenses			-0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
15/09/2026	198-0-040	Neutralisation des amortissements	0,30	15/09/2026	1321-196	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	-0,30
15/09/2026	2135-220	Installations générales, agencements	-6 600,00	15/09/2026	280418 1-0-040	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,30
15/09/2026	231-196	Immobilisations corporelles en cours	6 599,70				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Francis BACCHIN

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de réception de l'AR: 28/09/2026
081-218102614-DE_61B_2026-DE
AGEDI